

Déclaration commune

à l'occasion de la signature de la nouvelle convention en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur les successions entre la France et la Suisse

Pierre MOSCOVICI, Ministre de l'économie et des finances et Eveline WIDMER-SCHLUMPF, Cheffe du Département fédéral des finances, se réjouissent de la reprise du dialogue concernant des questions fiscales bilatérales. A ce titre, un groupe de travail franco-suisse sera constitué pour en assurer le suivi. Un premier pas important a été franchi avec la signature d'une nouvelle convention sur les successions entre la Suisse et la France qui a eu lieu à Paris le 11 juillet 2013.

Afin de moderniser le dispositif en vigueur, reposant sur une convention de 1953, les deux Etats ont engagé des discussions en 2011. La signature de la nouvelle convention témoigne de la résolution partagée par les deux Gouvernements pour faire aboutir ce projet.

Dans cet esprit, ce nouveau texte satisfait pleinement à l'objectif poursuivi par les conventions fiscales : éliminer les doubles impositions et prévenir la fraude et l'évasion fiscale. Il confirme également la sécurité juridique.

Par ailleurs, il mettra fin à l'échange de lettres du 11 février 2010 et renforcera la coopération mutuelle entre la France et la Suisse concernant l'échange de renseignements au regard de l'identification tant du contribuable que du détenteur de l'information.

Les nouvelles mesures seront applicables dès la date d'entrée en vigueur du nouveau texte.

A cet égard, Eveline WIDMER-SCHLUMPF et Pierre MOSCOVICI souhaitent que la nouvelle convention négociée entre les deux Etats et signée ce jour entre rapidement en application.

Dans cet esprit, ils s'engagent à prendre les mesures permettant le traitement dans les meilleurs délais des procédures d'approbation propres à chacun des Etats en vue d'une ratification, afin notamment d'éviter un vide conventionnel, et à développer un contexte de bonne coopération bilatérale visant des solutions mutuellement satisfaisantes pour les deux parties.

Paris, le 11 juillet 2013

Eveline WIDMER-SCHLUMPF



Pierre MOSCOVICI

